ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

http://coutumesethistoireenoisans.com/

INFORMATION:

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site http://coutumesethistoireenoisans.com/ ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par <u>formulaire</u> auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.



Tu sais le mot, le pâtre sait la chose.

NUMÉRO 53 - Août 2006

Avant 1789, le Mandement d'Oysans comprenait 21 communautés, fort liées entre elles :

Allemond Auris Besse Bourg d'Oisans Clavans Freynet Gauchoirs Huez. La Garde La Grave Livet Mondelent Mizoën Ornon OzSaint Christophe Vaujany Venosc Villar d'Arène Villar Evmond

De leurs rivalités, de leurs solidarités, que reste-t-il?

Villar Reculas

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2006 LE MOT DU PRESIDENT, Bernard François.

L'Assemblée qui se tiendra le dimanche 10 septembre prochain à OZ aura un caractère particulier. Il s'agira, en fait, d'une <u>Assemblée Générale Extraordinaire</u>, des modifications de nos statuts étant soumises à l'approbation de tous les membres présents.

Une lecture attentive de nos statuts actuels nous a, en effet, permis de constater que ceux-ci étaient très incomplets et qu'ils ne correspondaient pas aux statuts-types fournis par la préfecture. Surtout, l'Assemblée Générale n'y était pas prévue! Autrement dit, toutes les décisions prises par l'ensemble des adhérents, en particulier les élections des administrateurs et les approbation et quitus donnés sur les différents rapports, moral, d'activité et financier, n'avaient aucune base statutaire.

Il convenait donc de remédier à cette importante lacune en reconnaissant l'existence de cette assemblée (dont font partie tous les membres à jour de leur cotisation) et en lui attribuant de ce fait tous les droits qui en découlent.

L'Assemblée Générale n'existant pas, il en était, bien évidemment, de même pour celle dite « extraordinaire ». Nous nous devions aussi de préciser comment sont élus les membres du Conseil d'Administration et indiquer la En 2006, malgré quelques additions, divisions, soustractions :

Allemont Auris Besse Clavans Huez La Garde La Grave Le Bourg d'Oisans Le Freney Le Mont de Lans Livet et Gavet Mizoën Ornon Oulles OzSaint-Christophe Vaujany Venosc Villar d'Arène Villard Notre Dame Villard Reculas Villard Reymond

rivales et solidaires, sont des communes toujours vivantes.

durée de leur mandat. Le quorum à atteindre a été précisé et le principe de la procuration, pour les membres ne pouvant se déplacer, a été retenu.

Le nombre minimum d'administrateurs a été maintenu à 15 mais le maximum de 40, qui a paru excessif, a été réduit à 20.

Enfin, nous avons profité de ces modifications pour compléter les buts poursuivis par l'Association en ce qui concerne notre implication relative, d'une part au Patrimoine de l'Oisans sous toutes ses formes (historique, culturel, architectural, minier ou minéralogique, etc.) et d'autre part à des manifestations locales (culturelles, artistiques ou cinématographiques). *Suite p.2*

 $P.\ 1: A.G.\ extraordinaire-Pp.\ 2\ et\ 3: L'école\ des\ filles-Pp\ 4\ et\ 5: Un\ Mandrin\ de\ l'Oisans\ (suite)-Pp.\ 2\ et\ 3: L'école\ des\ filles-Pp\ 4\ et\ 5: Un\ Mandrin\ de\ l'Oisans\ (suite)-Pp.\ 4\ et\ 5: Un\ Mandrin\ de\ l'Oisans\ (sui$

P. 6: La fête des Foins - Montagn'Art – P. 7: Cartophilie – Tournoi d'orthographe de La Garde –

P.8: Les Journées du Livre en Oisans – La Semaine du Cinéma Jeune Public.

Nous n'avons touché, bien sûr, ni au nom, ni au siège social, ni aux buts initialement mentionnés dans les premiers statuts.

premiers statuts. Un projet de statuts a été soumis à notre Conseil d'Administration lors de sa réunion du 1er juin (14 membres présents), lequel, après discussion, a adopté le texte qui sera soumis à votre approbation dès l'ouverture de l'Assemblée. Des exemplaires des anciens et des nouveaux statuts seront mis à la disposition des adhérents sur place, mais pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance avant le 10 septembre, nous pouvons, sur demande adressée au siège, 38, rue de Viennois, Bourgd'Oisans (38520), leur en communiquer une copie. Ne pas oublier alors de joindre une enveloppe timbrée à 0.82 € dûment libellée aux coordonnées du destinataire.

L'école des filles

Madeleine Martin

Dans les deux derniers bulletins (février et mai 2006) est parue une chronique ("Nous, les filles") qui résultait d'une enquête faite par Aliette Viard dans l'Eau d'Olle. J'ai eu envie de la compléter par quelques informations recueillies à Villar d'Arène et à La Grave sur l'enseignement qui était proposé aux filles dans les siècles passés.

S'agissant du 18^{ème} siècle, évidemment, pas d'enquête orale. Quant aux témoignages écrits, ils sont ténus. Les comptes-rendus d'assemblées communales totalement réservées aux hommes ne font que très rarement mention des femmes.

Il reste certains registres paroissiaux qui enregistrent naissances, mariages et décès ; le prêtre demande aux marraines si elles savent signer. Vers 1740, un bon tiers d'entre elles peuvent aligner les lettres de leur nom, avec plus ou moins d'aisance. Ce sont généralement les épouses des marchands, absents du pays de novembre à mai. Ils écrivent à leurs femmes et elles leur répondent.

nanonbretarnario

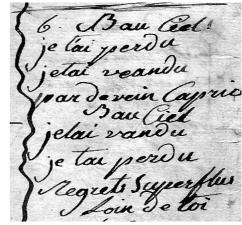
À cette époque, y a-t-il alors dans le canton une ou plusieurs écoles où les filles apprendraient à "lire, écrire, chiffrer"? Il ne semble pas. Pour les garçons, oui, dans les chefs-lieux et dans certains hameaux ; les filles, elles, apprennent à la maison sous la houlette de leurs mères.

De ces temps anciens subsiste cependant un témoignage différent : Anne Albert, une enfant orpheline mais liée par sa naissance à la caste des notaires et des marchands, élevée par la communauté, épouse ensuite un Sieur Juge, négociant de La Grave, installé à Paris. Les lettres d'Anne aux consuls du Villar sont élégantes et précises, résultat probable d'une éducation citadine. Il est possible que d'autres jeunes filles du canton aient également complété leur instruction à Grenoble.

À mesure que les temps avancent, les témoignages s'enrichissent. Cécile Rome, née en 1772 dans une famille aisée de La Grave, a 17 ans au moment des premiers troubles révolutionnaires. Elle a appris à lire et écrire dans sa famille. Elle n'ira point parfaire son éducation à Grenoble : nous avons de sa main un carnet de cantiques mêlés à quelques chansons profanes, puis, après son mariage et son veuvage précoce, diverses lettres à ses enfants, enfin un testament informel, à la fois affectueux et réaliste. La graphie est ferme — comme son caractère — parfois les lignes se chevauchent, l'orthographe est souvent phonétique. Cécile n'est pas allée à l'école.

Il n'en ira pas de même pour ses filles. Les troubles de la Révolution et de l'Empire passés, il faudra songer à fournir à ces jeunesses un vernis d'éducation pour les marier probablement hors de leur village. Les deux aînées, Cécile et Françoise, à l'âge de 19 ans passent deux hivers à Grenoble dans une pension de jeunes filles où elles apprennent quelques bonnes manières, sinon véritablement l'orthographe ou l'art épistolaire.

De fait, elles se marieront ensuite l'une près de Briançon, la seconde en Piémont. La troisième, Madeleine, ne jouira pas des prérogatives de ses aînées :



Carnet de Cécile Rome

elle est mariée à 18 ans dans une famille de notables du Monêtier. Il est manifeste, par la suite, qu'elle ne maîtrise pas l'art de la correspondance.

Le progrès du XIXe siècle est en marche. La Loi Guizot de juin 1833 institue une école dans chaque commune (pour les garçons). Cependant, dans nos villages de montagne et jusque dans chaque hameau, ces écoles existaient déjà depuis des décennies.

Mais pour les filles?

Il faudra attendre encore une génération. Vers 1850, 14 écoles, publiques ou privées, assurent l'instruction dans les deux villages et dans les hameaux du canton. Certaines de ces écoles sont mixtes, cinq sont réservées aux filles, tenues par des instituteurs (des hommes!) ou des "demoiselles célibataires non brevetées".

Cela ne suffit pas encore aux notables. L'éducation de leurs filles doit être religieuse. C'est pourquoi est invitée au Villar d'Arène, en 1845, une bonne sœur du couvent de la Providence de Gap. Le concours de cette congrégation est alors très prisé. Ces religieuses tiennent des écoles dans les deux départements des Alpes et jusqu'en Vaucluse. Le hameau des Hières avait déjà ce privilège. Au cours des ans, des religieuses s'épuiseront à se remplacer au Villar jusqu'à la venue de "sœur Eulalie qui a une très forte santé".

Il ne suffit pas d'apprendre à lire, écrire et compter aux jeunes filles du canton. L'objectif avoué est de *"former de bonnes mères de famille"*. Nous entrons dans une longue période au cours de laquelle la religion et la morale se soutiennent étroitement. L'éducation prime l'instruction. L'école du village n'y suffira pas. À 11 ou 12 ans, on envoie en pension à Grenoble, soit chez les Ursulines de Sainte Marie d'En-Haut, soit à La Providence de Corenc, les filles du notaire, celles de l'aubergiste, celles des gros propriétaires.



Leurs manuels scolaires – histoire, sciences - sont expurgés, elles recopient des modèles épistolaires; elles s'adonnent à la pratique des "vertus féminines": douceur, obéissance, piété; elles apprennent la couture, les arts ménagers et celui de tenir un budget, quelques cantiques qui animeront la congrégation des Enfants de Marie qu'elles seront poussées à fonder dans leur village. Un petit mois de vacances d'été, corseté dans de strictes consignes morales, ne leur permettra point de s'évader vers "le monde" qui, aux yeux de leurs éducatrices, est radicalement mauvais.

Elles préparent déjà le sort des générations suivantes.

Voilà pour les filles. Les garçons – envoyés au petit Séminaire du Bourg d'Oisans ou du Rondeau à Grenoble - sont-ils mieux lotis ? Ceci est une autre histoire.

Un Mandrin de l'Oisans (suite)

par Bernard François.

... Après le départ de son étrange visiteur, le notaire alerta un employé des fermes du Roy en poste à Vizille. Lui narrant cette proposition d'échange de pièces d'or ne faisant pas le poids, il ajoutait que l'homme lui avait avoué en confidence " qu'il avait besoin de cet argent blanc pour payer des contrebandiers dont il était le chef".

L'agent des fermes prévint alors son brigadier, lequel se lança à cheval avec trois hommes, à la recherche de l'individu. Il devait l'arrêter à 200 pas après le péage de Vizille où l'homme avait réglé le péagier avec un louis d'or, ce dernier lui ayant rendu "l'excédent". Il fut trouvé dans la bourse de Nicollet 10 Iouis d'or de 48 livres et 6 louis d'or simple de 12 livres, ces derniers étant "altérés et rognés tout autour". Par ailleurs, il détenait dans une poche de sa culotte un petit paquet contenant des "rogneures" d'or... Le brigadier le ramena d'abord devant le Sr Durif, châtelain de Vizille, en présence de nombreux curieux qui s'étaient attroupés... Puis, eut lieu une confrontation avec l'aubergiste Durand, Nicollet affirmant que c'était le cabaretier qui lui avait remis les 6 louis d'or rognés trouvés sur lui. La vérification permit de rétablir la vérité et de constater que les 8 louis dont Durand avait accepté l'échange étaient aussi tous altérés! Enfin, il fut décidé de conduire Nicollet à Grenoble pour être présenté au Procureur général du Roi.

Les bras attachés par une corde fixée à l'anneau de la selle de la monture d'un



employé des fermes, le prisonnier marchait à côté du cavalier. Mais aux Traverses, entre Vaulnaveys et Brié, il trouva le moyen, sans attirer l'attention, de couper la corde et de s'échapper en se jetant dans une "broüe ou espèce de précipice". Les agents de la ferme ne purent le suivre à cheval et crièrent "au voleur" demandant à des faucheurs qui étaient en dessous du chemin d'arrêter le fugitif. Ceuxci s'approchèrent, mais notre homme qui avait à la main le couteau avec leguel il avait coupé les liens, dit aux paysans "qu'il était un contrebandier que les employés avaient arrêté après luy avoir saisi pour 10.000 francs de marchandises" et on se garda de se saisir de lui. Les trafics (de tabac, en particulier) étaient alors fréquents et les contrebandiers bénéficiaient plutôt de la bienveillance de la population. Le brigadier et son employé, qui avaient été contraints de laisser leurs chevaux sur le "grand chemin" pour se lancer à pied à la poursuite du fuyard, ne purent le rejoindre.

Celui-ci se rendit d'abord à Vaujany, chez son frère, au hameau de Porcherie, sans doute pour se procurer argent et nourriture, puis il franchit la montagne du Grand Vallon en direction de la Savoie.

La nouvelle se répandit. Tous ceux qui

avaient reçu des pièces d'or de Nicollet ou de son beau-père s'empressèrent de les vérifier. Ainsi le nommé André Mollin du Périer de Vaujany constata que son louis avait été rogné et "qu'il n'y avait plus aucun vestige de la légende qui est au cordon... Le notaire Barthélemy Bettou, d'Oz, en trouva dans sa cassette 9 d'altérés. Les pièces ayant circulé, les victimes se manifestèrent : Joseph Fontan, Jacques Verney, André Jacquemet ... Au total 24 louis d'or dont la tranche avait été rognée furent ainsi recensés, mais ce chiffre est certainement bien en deça de la vérité. L'enquête révéla aussi un incident survenu quelques jours plus tôt en Savoie. Noël Sert, marchand du Rivier d'Allemont. mais aussi receveur du bureau de la douane de ce lieu, déposa qu'étant à St-Jean-de-Maurienne, à l'occasion de la foire de la St-Jean-Baptiste, il fut informé par le nommé Salomon, trésorier de la ville, qu'on avait emprisonné un homme de son pays. Il alla le voir et apprit qu'il s'agissait de Joseph Nicollet de Vaujany, arrêté pour avoir donné un faux louis d'or de France pour l'achat de deux attaches de vache. Sert ayant témoigné devant le gouverneur qu'il s'agissait d'un honnête homme, et après vérification que le louis en question "était de bon or", l'homme fut relâché. Cet avertissement sans frais aurait dû ramener à la raison notre "Mandrin" de l'Oisans. Il n'en fut rien malheureusement pour sa famille.

Joseph Nouvel¹, le beau-père fut aussi arrêté, et resta incarcéré pendant près de 15 mois. Lors de sa déposition, le châtelain d'Oisans Louis Dussert avait déclaré "qu'il y a environ 7 ou 8 ans que Joseph Novel était dans une médiocrité qui approche de

la misère et qu'il vendait ses immeubles, et que depuis quelque temps il passe dans le pays pour être fort à son aise et fort pécunieux, sans qu'on luy ait vû faire aucun commerce connû, de sorte que les paysans disaient vulgairement qu'il avait une poule noire²"!

Marie-Thérèse Nouvel déclarera plus tard que "par une méchanceté sans exemple" des ennemis de son père l'impliquèrent dans cette malheureuse affaire qui fut, pour elle, "le comble du déshonneur et de l'infortune". La sentence du 23 septembre 1777 devait cependant le mettre "hors de cour et de procès" sans dépens, reconnaissant ainsi son innocence.

Nicollet ne profita pas très longtemps de sa liberté. Réfugié dans le Piémont, il mourut le 13 décembre 1777, dans des circonstances non précisées, à Villefranche près de Nice. Sa jeune veuve ne devait l'apprendre qu'en août 1784. Elle sollicita alors, pour elle et l'enfant née de son mariage le 7 mars 1777, prénommée Marie-Marguerite, la main-levée de certains effets et papiers saisis, expliquant "qu'elle est chargée de la nourriture et de l'entretien de l'enfant dudit Nicollet qui sera obligée de s'expatrier pour n'être pas exposée au déshonneur que nos malheureux préjugés ont attachés sur sa tête"...

Une histoire étonnante, pleine d'enseignements, qui pourrait aussi inspirer le scénario d'un film...





Erratum: dans la première partie de ce récit (bulletin N°52), une phrase a été omise, rendant ainsi obscur un paragraphe. Page 5, en bas de la conne de droite, après "12 sols"; prière de lire: "Puis le voyageur sollicita pour un autre échange, 4 louis d'or double de 48 livres..."

5

¹ Orthographié Novel dans les actes de procédure.

² Cette expression signifie sans doute "la poule aux œufs d'or".

Les bonnes rencontres de l'été

La 13e Fête des Foins Deux-Alpes le 6 août

Faut-il rappeler que notre association a été fondée pour célébrer en ce lieu les coutumes et les traditions du pays d'Oisans?
Tout était en place grâce à une organisation discrète mais parfaite.

Les amateurs de coutumes et de traditions ont déferlé sur le plateau herbeux.

Faucheurs, fileuses, des artisans variés, de nombreux stands, de la musique, des tacots, quelques chevaux placides, deux troupeaux d'oies et de moutons martyrisés par des chiens de troupeaux en apprentissage...

Que dire du bœuf entier qui a tourné sur sa broche douze heures d'affilée pour sustenter quelque 750 convives!



Le même jour, clôture du Salon "Montagn'Art"

Là aussi, il convient de féliciter les organisateurs. Les œuvres exposées ont vu passer 620 visiteurs. Nombreux sont ceux qui ont voté pour désigner le tableau de l'année.



Madame Émilie Basset gagnante 2006.



Le lavoir de Besse primé (mais il est plus beau en couleurs!).

Problème posé par Aurélien Soustre :

Ce tableau, acquis par la Commune du Bourg-d'Oisans en 2004, a été exposé à Montagn'Art. Œuvre de Léon-Auguste MELLE (1816-1889), paysagiste réputé du XIXe siècle, cette **vue du Bourg peinte vers 1840** a été intitulée "les bords de Rive" postérieurement à sa réalisation (par qui?). Aucun élément probant ne vient confirmer la localisation exacte du site représenté. Les avis sont partagés sur la question. S'agit-il du centre du Bourg, du hameau de Sarenne ou encore de celui du Vert? Si vous possédez un indice susceptible de nous mettre dans la bonne voie, écrivez-nous au 38 rue de Viennois ou par courriel:

contact@coutumestraditionsoisans.com

Les futures rencontres

Balmet



René BALMET

Présente:

L'Oisans au travers des Cartes Postales Anciennes



Collection Privée

MAISON DEPARTEMENTALE DES ALPAGES 15 MAI-15 OCTOBRE 2006 Ouvert tous les jours

Tél.04.76.80.19.09 maisondesalpages@wanadoo.fr

Ma famille est originaire de Villard-Notre-Dame, en Oisans.

Enfant, j'y passais les vacances avec ma famille dans la maison, patrimoine de la famille depuis des générations, où mon père est né.

J'ai gardé de cette époque de très bons souvenirs et, depuis bien des années maintenant, c'est devenu une tradition, je fais chaque été le pèlerinage de l'Oisans et de Villard-Notre-Pame.

Ainsi, je me suis intéressé très tôt à cette belle région, à ses habitants, à son histoire, à son patrimoine; je me suis toujours senti quelque part "Uissan".

Alors les cartes postales ?

A l'origine, il y a plus de 20 ans, il y eut une première découverte dans une brocante en région parisienne: une carte postale ancienne, Monier 1900, de Villard-Notre-Dame représentant la maison de ma grand-mère avec deuxpersonnages au premier plan.

J'ai alors imaginé qu'il s'agissait peut-être de ma grand-mère Marie née Chalvin, jeune, et de son frère Théophile, qui sait ?

Je n'en aurai sans doute jamais la confirmation mais ce fut le point de départ de ma collection :

La recherche de cartes anciennes de Villard-Notre-Dame d'abord, de Bourg d'Oisans et de l'Oisans plus généralement ensuite, activité qui est rapidement devenue un loisir régulier de mes week-ends! C'est encore le cas aujourd'hui: il ne se passe pas de mois sans que je ne fréquente au moins une bourse de cartes.

Pès la fin du 19^{ème} siècle, les touristes et les alpinistes qui séjournent en Oisans envoient en nombre des cartes postales à leurs parents et amis. Les éditeurs et les cartes postales sont dès lors très nombreux, au grand bonheur des collectionneurs! Ainsi, petit à petit, j'ai constitué ma collection qui compte aujourd'hui quelque 2700 cartes postales de l'Oisans, dont 400 environ sont exposées à Besse.

René BALMET

INFORMATION DESINTERESSEE, (mais le lieu, à lui seul, vaut le déplacement)...

Qui brûle de participer au 8^e tournoi d'orthographe de La Garde -en-Oisans? Le dimanche 20 août à 15 h., au restaurant "La forêt de Maronne", au Châtelard. Inscriptions à la Mairie de La Garde avant le 18 août. Sous la houlette bienveillante de Jean Chalvin, vainqueur des DICOS D'OR 2003.





Les Journées du Livre en Oisans

organisées par "les Amis du livre en Oisans" et "Coutumes et Traditions de l'Oisans" sous un chapiteau installé sur le terrain de football du Bourg d'Oisans (entrée aval).

Le vendredi 22 septembre de 9 h 30 à 16 h

Colloque sur "les premiers habitants de l'Oisans"

Interventions d'Aimé Bocquet et de Pierre Bintz.

à 18 h

remise des prix aux collégiens qui ont participé au concours de poésie.

Le samedi 23 septembre de 10 h à 18 h

Une journée
du livre
et de la carte postale
réunira
des auteurs et des libraires.

Le Prix du livre de l'Oisans sera remis vers 12 h.

À cette occasion, notre ami Jean-Philippe Bernier, qui a proposé l'an dernier de créer **une section "Généalogie"**, tiendra un stand. Il nous a confié le message suivant:

"Cousins, cousines.....?

Êtes-vous Uissans?

Depuis combien de temps?

Sommes-nous cousins? Cousines?

Pour répondre à ces questions, il faut reconstituer sa généalogie, l'avez-vous fait ? Vous ne savez pas par où commencer ? Où chercher ?

Alors pour répondre à toutes ces questions et à vos interrogations, je vous propose de nous rencontrer lors de la journée du livre à Bourg d'Oisans le samedi 23 septembre au Foyer Municipal, une permanence sera assurée toute la journée.

Venez nous voir et commençons à renouer avec nos racines."

Retenez encore (et déjà vient l'automne...)

La Semaine du Cinéma Jeune Public

Notre Association, en partenariat avec les Cinémas Associés, la M.J.C. de l'Oisans, le Sou des Écoles du Bourg d'Oisans, vous propose, pendant les vacances de la Toussaint, au Cinéma Émilien Joly au Bourg d'Oisans la Sixième Semaine du Cinéma Jeune Public.

(information transmise par Josette Rémy)



Mais n'oubliez pas Assemblée Générale et repas à Oz!